VERVIERS
COMMUNICATION

Communiqué de presse

Verviers, le 1er août 2022

APPEL AUX VOLONTAIRES POUR LES ECOLES DE DEVOIRS DE VERVIERS

POURQUOI ÊTRE VOLONTAIRE ?

Notre société s'articule sur différentes valeurs, et l'une d'entre-elles est un pilier de notre vivre ensemble, c'est la solidarité. Solidarité des jeunes entre eux, solidarité entre les différentes générations.

Etre VOLONTAIRE rime avec SOLIDAIRE. Etre solidaire, c'est avant tout s'enrichir par ce que l'on donne et par ce que l'on reçoit - un sourire, un merci pour avancer dans la vie !

Au fil des années, les écoles de devoirs de Verviers font le même constat, il manque cruellement de volontaires pour accueillir les enfants de plus en plus nombreux. Beaucoup d'enfants ne peuvent pas participer, faute de personnes bénévoles pour les encadrer. Les listes d'attente dans les écoles de devoirs s'allongent de mois en mois. Bon nombre d'animateurs bénévoles sont à la retraite, et font parfois le choix douloureux de ne plus participer aux activités des écoles de devoirs notamment à cause des risques sanitaires liés au Covid ou ayant subi de plein fouet les inondations. La ville de Verviers lance donc un appel aux jeunes et moins jeunes pour s'investir dans les écoles de devoirs de la commune de Verviers.

ETRE BÉNÉVOLE, ÇA CONSISTE EN QUOI ?

MISSIONS
L'animatrice, l'animateur met en place les conditions pour que les enfants et les jeunes maîtrisent les apprentissages scolaires, acquièrent une autonomie et développent leur ouverture culturelle, créative, sportive, ludique, …
Il instaure un climat de confiance avec l'enfant et sa famille tout en veillant au respect des limites de sa mission, dans le respect des règles de déontologie et d'éthique.

CONDITIONS
Pour être volontaire en école de devoirs, il faut remplir quelques conditions :
• avoir de préférence une expérience dans le domaine de l'enfance de 6 à 12 ans
• avoir 17 ans minimum
• maîtriser suffisamment la langue française parlée et écrite
• détenir au minimum un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI), un certificat d'études du deuxième degré de l'enseignement secondaire (CESDD) ou un certificat d'études de 6e année de l'enseignement secondaire professionnel (CE6P)
• les candidates et candidats devront fournir un extrait de casier judiciaire vierge.
CONTACT

CONTACT
Ville de Verviers – Accueil Temps Libre (ATL)
087 325 290 ou 292
atl@verviers.be